



Commune de BALGAU

Département du Haut-Rhin

Compte-rendu du Conseil Municipal du 04 novembre 2019

Nombre de conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 13

Sous la présidence de Monsieur ENGASSER Pierre, Maire.

Présents : ROUX Christophe, BIXEL Chantal, FULHABER Bernard, FURSTOSS Marcel, FOURNEL Anne, BIXEL-BONJEAN Mélanie, KURY David (arrivé à 21h25), JECKER Raphaël, WALTER Valérie, SCHERRER Dominique, KELLER Claude, BRENDLE Marie-Paule.

Ont donné procuration :

- MININGER Patrice donne procuration à SCHERRER Dominique

Absent non excusé : /

Absent excusé et non représenté : EGLER Sébastien

Secrétaire de séance : Laura HECK

Sous la présidence du Maire, la séance est ouverte à 20h00.

Ordre du jour

0. Approbation du procès-verbal du 17 octobre 2019

1. Projet de restructuration de la Mairie : annulation de la délibération du 19/09/2019

2. Décision modificative

3. Divers

4. Personnel : modification supérieure à 10 % du nombre d'heures de service hebdomadaire

0. Approbation du PV de la séance du 17 octobre 2019

Remarque est faite qu'une phrase n'est pas cohérente dans la délibération n°058. En effet, la réponse suit directement la remarque.

Après rectification, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2019.

DEL2019-11-04/060 : Projet de restructuration de la Mairie : annulation de la délibération du 19/09/2019

Par délibération n°048 du 19 septembre 2019, le Conseil a décidé de mettre en « stand by » le projet de restructuration de la Mairie. Néanmoins, et comme il l'a déjà été évoqué lors de

la dernière séance, des problèmes budgétaires pourraient se poser du fait du prêt effectué pour ce projet.

Considérant cette problématique budgétaire,

Considérant les frais importants en cas de remboursement anticipé du prêt,

Considérant également les délais à tenir dans le cadre de l'Ad'ap (agenda programmé pour l'accessibilité),

Sur proposition de M. le Maire

Le Conseil décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- D'annuler la délibération n°048 du 19 septembre 2019
- De poursuivre le projet de restructuration de la Mairie
- De lancer la consultation des entreprises pour les travaux dès réception du permis
- D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à ce projet.

DEL 2019-11-04/061 : décision modificative

Par délibération n°045 du 19 septembre 2019, le Conseil a approuvé le paiement d'un montant de 3000 € en dommages et intérêts pour la société BETIR Ingenierie concernant la rue de Fessenheim.

Le paiement de cette facture s'impute en fonctionnement au chapitre 67 « charges exceptionnelles » mais pour lequel nous ne disposons pas d'un budget suffisant. Afin de pouvoir procéder au paiement de cette facture, il convient de prendre une décision modificative en effectuant un virement de crédit, comme suit :

FONCTIONNEMENT			
Crédit à ouvrir au chapitre 67 Charges exceptionnelles		Crédit à réduire au chapitre 011 Charges à caractère général	
Article 6711 Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	+ 3000 €	Article 6226 Honoraires	- 3000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des présents :

- valide la décision modificative telle que présentée ci-dessus
- autorise le Maire à procéder au paiement de la facture afférente.

DIVERS

- Tour de table

- Christophe ROUX, 1^{er} Adjoint, rappelle au Conseil de la tenue d'une réunion publique le mardi 05 novembre dans la salle des fêtes sur la prévention des cambriolages par la Gendarmerie de Neuf-Brisach.
- Raphaël JECKER informe de dépôt de déchets qui devraient être mis en déchetterie, aux PAV du plateau sportif.
D'autre part, il souhaite connaître la date de commencement des travaux rue de Fessenheim. Un point est fait à ce sujet.
Et pour la signalisation ? Les panneaux sont en cours de fabrication, dès qu'ils sont prêts, la pose sera effectuée.
- Dominique SCHERRER remarque que le gravier pour le cimetière a bien été livré mais il aurait fallu s'y prendre un peu avant et non la veille de la Toussaint.
- Marie-Paule BRENDLE a lu l'article de presse concernant la dernière réunion du Conseil Communautaire sur le PLUi, elle souhaite avoir des précisions sur les débats.
M. le Maire fait un point sur les débats en Conseil communautaire. C'est aux communes de se positionner désormais dans un délai de 3 mois.

DEL 2019-11-04/062 : Personnel : modification supérieure à 10 % du nombre d'heures de service hebdomadaire

M. le Maire informe qu'il a reçu une demande d'un agent en vue de lui augmenter sa durée de travail de 2 heures hebdomadaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil n'accepte pas l'augmentation de la durée hebdomadaire de travail de l'agent et charge M. le Maire de l'en informer.

POUR : 4 voix

CONTRE : 10 voix dont 1 procuration

ABSTENTION : 0

La séance est levée à 22h00.